



Gestion des biens d'une personne atteinte de la maladie d'ALzheimer

Par **latortue60**, le **02/04/2013** à **10:40**

bonjour

Mon frère gère les affaires de ma mère atteinte de la maladie d'Alzheimer hospitalisée depuis quelques années dans un établissement spécialisé.

Pour gérer ses affaires il a une procuration tout cela à l'amiable.

Ma mère tout comme mon frère résident en Corrèze.

Je veux savoir que ce passerait il si il venait à décéder avant ma mère, qui gérerait ses affaires?

Je veux aussi savoir si je peux envisager une tutelle conjointe?

A qui la demander?

Merci.